



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/786
S/1997/84
28 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 28 janvier 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouveaux agissements turcs qui portent gravement atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République de Chypre. Selon certains éléments d'information qu'a reçus la République de Chypre et divers articles publiés par la presse turque, trois navires de guerre de la marine turque, la frégate Fatih et deux canonnières, le Dogan et le Gurbet, ont appareillé le 25 janvier à destination du port fermé de Famagouste, dans la partie occupée de Chypre, où ils sont arrivés le même jour. Selon la presse turque, les bâtiments en question doivent rester à quai pendant cinq jours.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à protester énergiquement contre ces agissements illégaux, qui portent atteinte aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont énoncés, ainsi qu'aux normes impératives du droit international et aux résolutions de l'ONU, y compris les décisions juridiquement contraignantes du Conseil de sécurité sur Chypre. Qui plus est, après l'invasion turque de 1974 et l'occupation d'une grande partie du territoire de la République de Chypre, le Gouvernement a promulgué la loi 265 du 3 octobre 1974 portant fermeture des ports de Famagouste, Karavostasi et Kyrenia à tous navires.

Je tiens à souligner que ces agissements de la Turquie ne sont que les derniers d'une longue série d'actes de provocation de la Turquie, auxquels s'ajoutent au demeurant un certain nombre de déclarations dans lesquelles de hauts fonctionnaires du Gouvernement turc ont menacé d'avoir recours à la force contre Chypre. Ces menaces ont tout récemment été reprises dans la "Déclaration conjointe" du Président de la Turquie, M. Demirel, et du dirigeant chypriote turc, M. Denktash.

A/51/786
S/1997/84
Français
Page 2

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint de
la République de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) J. C. DROUSHIOTIS

/...